

ARRETE DE CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

2022-22

MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU

N° concession : 535
N° du plan : C2-36

Le Maire de la commune de : TRETEAU

Vu la demande présentée par : M. Mme
LELOUP
Patrice

demeurant à : 7 Lotissement les Rosiers
03220 TRETEAU

et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture :

Individuelle de : M. Mme
MALACK
Christine

Familiale de :

Collective de :

ARRETE :

Article premier :

Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé, et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée, une concession (1) :
 perpétuelle
 temporaire de 30 ans
de 1.00 mètres superficiels
à compter du 13/09/2022

Article 2 :

Cette concession est accordée à titre de (1) :

- concession nouvelle expirant le 12/09/2052
- renouvellement de la concession accordée le et expirant le
- conversion de la concession accordée le et expirant le

Article 3 :

Cette concession est accordée moyennant la somme totale de 150.00 euros, qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n° du 13/09/2022

Article 4 :

Les droits fixes et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

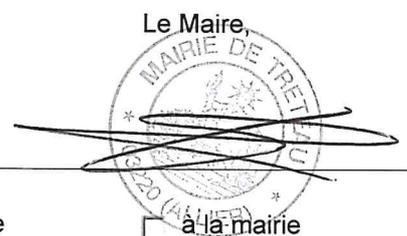
Article 5 :

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait en mairie, le : 14/09/2022

Le concessionnaire,

Le Maire,



Exemplaire destiné

au receveur

au concessionnaire

à la mairie

(1) Cocher la case correspondante